

**COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024****Nombre de membres :**

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE DIX-NEUF DECEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 DECEMBRE 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, M. Bertrand DOLIGEZ, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Luc MATTEL (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE DE FORET APPARTENANT A MADAME JACQUELINE MERMOUD DEL2024-142

Rapporteur : Gaëlle BLANCHARD

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition par la commune d'une parcelle de terre en nature de landes, cadastrée section C sous le numéro 989, d'une surface de 2 275 m², lieudit « LA GRASSENIERES », appartenant à Madame Jacqueline Lucienne MERMOUD, au prix de 80 centimes par mètre carré, **soit un prix total de mille huit cent vingt euros (1.820,00 euros) TTC.**

Un extrait de plan du zonage du Plan Local d'Urbanisme et du cadastre demeure ci-annexé.

Considérant que :

- ladite parcelle présente :
 - o un intérêt écologique et environnemental du fait de son classement en zone naturelle de réservoir de biodiversité (Nrb) et en espace boisé classé (EBC),
 - o une localisation au sein d'un site ENS (espace naturel sensible),
 - o une proximité stratégique avec un périmètre de captage d'eau,
 - o un secteur d'aménagement pour les activités de ski nordique,
- ladite parcelle est contiguë à deux parcelles appartenant à la commune, savoir les parcelles cadastrées section C sous les numéros 743 et 1346.

Marielle MERMOUD ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024
S²LO
ID: 074-217400852-20241219-DEL2024142-DE

Article 1 : **D'APPROUVER** l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section C numéro 989, d'une surface de 2 275 m², lieudit « LA GRASSE » appartenant à Madame Jacqueline Lucienne MERMOUD, au prix de 80 centimes par mètre carré, **soit un prix total de mille huit cent vingt euros (1.820,00 euros) TTC.**

Article 2 : **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Maire ou tout élu ayant pouvoir pour se substituer, pour signer l'acte de vente rédigé sous la forme administrative, ainsi que tout document nécessaire à la finalisation de cette opération.

En Mairie, le 19 décembre 2024
Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 19 décembre 2024
Le Maire,
François BARBIER